

# VOULOIR. POUVOIR. AGIR.

## Procès verbal du 28<sup>e</sup> congrès du CCSNE

Procès-verbal du 28<sup>e</sup> congrès du  
Conseil central des syndicats nationaux de l'Estrie  
tenu au Manoir des Sables  
du 7 au 9 juin 2022

**Première séance**  
**Mardi 7 juin 2022**  
**Avant-midi**  
**Ouverture à 9 h 30**

### Minute de silence

Le président invite les délégué·es à garder une minute de silence, à la mémoire de celles et ceux qui ont lutté dans l'histoire pour la cause des travailleuses et des travailleurs et qui nous ont quittés. En Estrie, 45 personnes sont décédées d'un accident ou d'une maladie du travail au cours du dernier mandat.

### Ouverture officielle du 28<sup>e</sup> congrès du CCSNE par le président, M. Denis Beaudin

Bonjour,

Membres du comité exécutif de la CSN,

Membres des comités exécutifs des fédérations et des conseils centraux,

# VOULOIR. POUVOIR. AGIR.

## Procès verbal du 28<sup>e</sup> congrès du CCSNE

---

Salarié·es du mouvement et bien entendu,

Chers·chères délégué·es du présent congrès,

Au nom du comité exécutif du Conseil central des syndicats nationaux de l'Estrie, je vous souhaite à toutes et à tous la plus cordiale et chaleureuse des bienvenues.

J'offre cependant mes salutations toutes spéciales aux militantes et militants et aux salarié·es qui participent à leur premier congrès en Estrie.

Je souhaite également la bienvenue aux syndicats qui se sont joints à la CSN au cours de notre dernier mandat :

- Syndicat des travailleuses et travailleurs de Nordia
- Syndicat des employé.es de La Tribune
- Syndicat des travailleuses et travailleurs des centres d'hébergement privés de l'Estrie – section Résidences Le Château du Bel-Âge
- Syndicat des travailleuses(eurs) des centres de la petite enfance de l'Estrie – CPE Familigarde et nouvelle installation au CPE Les amis du globe
- Syndicat des Paramédics de l'Estrie – sections Ambulances Windsor et Ambulances Asbestos
- Syndicat des travailleurs(euses) du SPFSQ (Syndicat des producteurs forestiers du Sud du Québec) – ajout de l'établissement de Cowansville

Bienvenue à la CSN!

Oui, un nouveau syndicat situé à Cowansville! Comme vous le savez sûrement tous, nous avons vécu dernièrement une situation unique et extrêmement rare : une modification de notre territoire. À l'été 2021, le gouvernement a officialisé sa promesse d'intégrer les MRC de Brome-Missisquoi et de la Haute-Yamaska à l'Estrie. Notre région compte maintenant 9 MRC et sa population augmente d'environ 150 000 pour atteindre le chiffre de 500 000 personnes. Terminé le mélange entre l'Estrie, région administrative et les Cantons-de-l'Est, région touristique. Ce n'était pas le même territoire. Les médias ont fini de se tromper en disant le «Zoo de Granby, en Estrie», ce qui me faisait toujours bien rire. Je hurlais chaque fois : «NON! il est en Montérégie, MAIS dans les Cantons-de-l'Est!».

# VOULOIR. POUVOIR. AGIR.

## Procès verbal du 28<sup>e</sup> congrès du CCSNE

---

Ça, c'est pour le territoire et la population. Mais pour nous, organisation syndicale régionale, qu'est-ce que ça représente? Bien sûr, un plus grand territoire à couvrir. Nous allons maintenant jusqu'à la municipalité de St-Armand, juste à côté de la Baie Missisquoi du lac Champlain, et ce, à environ 225 km de l'autre extrémité de notre territoire, un coin venteux et toujours enneigé, c'est-à-dire Lac-Mégantic. Il est évident que si je dis ça à Guillaume Tremblay, président du Conseil central de la Côte-Nord, je ne l'impressionnerai pas avec mes 225 km, mais bon, pour nous, c'est un changement considérable!

Cela signifie aussi plus de syndicats à servir. Et avant que vous me posiez la question, non, nous n'aurons pas plus d'effectifs pour l'ensemble de notre équipe, salariés SAMVR et élus. À m'écouter, ça a presque l'air négatif! Pas du tout. C'est indéniable que plus de membres augmente bien évidemment la force du nombre. Plus de membres = plus de solidarité, plus de fraternisation à l'intérieur de la région. Plus de chance pour un syndicat d'avoir l'appui d'autres syndicats lors d'une action. Plus de visibilité CSN lors de nos actions ou de nos campagnes. Nous l'avons vu le 28 avril dernier, lors du dévoilement du monument pour rendre hommage aux travailleuses et aux travailleurs morts ou blessés au travail. Ça veut dire, aussi, plus de syndicats dans chaque secteur d'activités. Plus de connaissance de la réalité du monde du travail. On va se le dire : plus de ressources financières qui nous permettent de nouveaux projets. D'ailleurs, nous allons tout à l'heure vous proposer quelque chose de nouveau que je trouve extraordinaire. Un projet à notre image : une petite région – parce que oui, c'est encore ce que nous sommes – une petite région, proche de ses membres, sur le terrain et qui cherche constamment à renforcer la solidarité régionale, la proximité avec les syndicats et la connaissance de ceux-ci afin d'améliorer le service et la représentation de chacun d'eux. Une Estrie plus grande sur le terrain, mais toujours la même dans le cœur. C'est la venue de nouveaux syndicats qui nous permet de vous proposer ce nouveau projet...

Mais on en reparle plus tard. Pour le moment :

### **Qui sont-ils, combien sont-ils, ces nouveaux syndicats?**

De la Fédération du commerce :

Quatre syndicats qui en rejoignent huit :

- Syndicat national des salarié-es de la Société zoologique de Granby
- Syndicat des employés de la Caisse Desjardins de Bedford

# VOULOIR. POUVOIR. AGIR.

## Procès verbal du 28<sup>e</sup> congrès du CCSNE

---

- Syndicat national des employés de bureau COOPEXCEL

Et avec nous aujourd'hui dans la salle (je vous demanderais de vous lever lorsque je vous nommerai, s.v.p.) :

- Syndicat des travailleurs(euses) d'Aliments Ultima inc.

Nous avons un petit cadeau de bienvenue pour vous, qui va vous être remis par un syndicat déjà estrien. Je demanderais à notre syndicat ami de bien vouloir remettre les petits cadeaux.

### De la Fédération nationale des enseignantes et enseignants du Québec :

Un syndicat qui en rejoint deux autres :

- Syndicat des enseignantes et enseignants du Cégep de Granby–Haute-Yamaska

### De la Fédération des employés de service public :

Neuf syndicats qui en rejoignent 27 :

- Syndicat national des employés municipaux de la ville de Farnham
- STT des Autobus Granby
- Syndicat des employés des piscines et plans d'eau de la ville de Cowansville
- STT d'autobus de Ste-Cécile-de-Milton
- STT de Autobus Yamaska
- STT du transport urbain de Granby

Et avec nous aujourd'hui :

- Syndicat du personnel du Val-des-Cerfs
- Syndicat des employés municipaux de Bromont
- Syndicat du personnel technique, administratif et éducatif du Val-des-Cerfs

## Procès verbal du 28<sup>e</sup> congrès du CCSNE

---

### De la Fédération de l'industrie manufacturière :

Huit syndicats qui en rejoignent 17 :

- STT de Tarkett inc.
- Syndicat national des employés de Velan Granby
- Syndicat des salariés de Roberts Métallique
- Syndicat des employés de Carrières St-Dominique
- Syndicat des employés de Bétons du Coteau
- STT de Omya

Avec nous aujourd'hui :

- STT de Plastube inc.
- STT de Graymond (QC) inc.

### De la Fédération nationale de la culture et des communications :

Deux syndicats qui en rejoignent cinq :

- Syndicat national des employés de La Voix de l'Est
- Syndicat des employé(es) de la Coopérative de la Radio de Granby

C'est avec un immense bonheur, chers nouveaux syndicats estriens, que nous vous ouvrons chaleureusement nos bras et que nous vous souhaitons la bienvenue dans notre belle famille estrienne!

Une famille élargie, je ne sais pas si ça fait de nous un conseil central à la mode, mais... d'un coup, en ajoutant ces 2300 membres, nous revenons sensiblement à ce que nous étions avant le fameux maraudage en santé de 2017, c'est-à-dire plus ou moins 12 500 membres répartis dans une centaine de syndicats. Nous en sommes très heureux.

Vous tous, ici présents, que nous sommes heureux de vous voir! 2020-2021 : Nous n'avons pas battu de record de chaleur humaine, disons. La situation n'a pas été facile pour des gens comme nous, qui travaillons quotidiennement à représenter autrui. Nous avons eu peur de

# VOULOIR. POUVOIR. AGIR.

## Procès verbal du 28<sup>e</sup> congrès du CCSNE

---

ne pas être capables de nous voir pour notre congrès. Mais nous sommes là, et nous allons bien en profiter!

Nous avons plein de nouvelles personnes à découvrir, que nous voulons apprendre à connaître, et je vous encourage sincèrement à le faire. Nous investissons pour tenir notre congrès à l'extérieur de Sherbrooke afin de favoriser le renforcement des liens entre nous. Profitons de cette belle occasion pour faire connaissance, c'est du temps précieux pour construire notre solidarité régionale.

Sans compter que les deux dernières années, cette foutue pandémie a exacerbé des côtés de nous que nous n'apprécions pas beaucoup... Peur de l'autre, jugement, impatience, écœurement. Pas beaucoup de sentiments positifs... MAIS nous avons aussi appris que la bienveillance est la meilleure arme contre l'intolérance.

Cette semaine, nous vous proposons de tourner la page. Au-delà de nos soirées qui seront festives et que nous espérons agréables pour tous, profitons de nos journées pour nous interroger sérieusement, pour faire le point. Surtout, pour nous réengager.

Vous savez qu'au Conseil central de l'Estrie, nous ne sommes pas du genre à vous abreuver de paroles pendant trois jours en vous laissant faire les plantes vertes. Nous voulons vous mettre au jeu, que vous vous impliquiez, à la limite que vous preniez le contrôle de votre congrès!

Si nous souhaitons repartir sur de nouvelles bases – et des bases plus positives que les deux dernières années – commençons donc par les analyser! Où en sommes-nous rendus individuellement? Que reste-t-il de nous collectivement? Qu'est-ce que nous voulons, à partir de maintenant? «Je ne veux plus de ça... mais je veux plus de ça.» Aujourd'hui, demandons-nous : je veux quoi?

Une fois que nous saurons ce que nous voulons et ce que nous ne voulons plus, nous vous proposons de réfléchir aux manières de faire pour y arriver. «Comment incarner ma volonté? Pour l'avenir, qu'est-ce que je peux faire?» Tiens, Catherine, toi, qu'est-ce que tu veux? Donne-moi un exemple.

Catherine : Juste UN exemple?...

# VOULOIR. POUVOIR. AGIR.

## Procès verbal du 28<sup>e</sup> congrès du CCSNE

---

Denis : Oui oui, juste pour nous donner une idée.

Catherine : OK, dans l'avenir, je veux être en contact avec des militantes et des militants de plusieurs milieux de travail différents, je ne veux pas être toujours juste avec des profs de cégep, je veux me nourrir de l'expérience des autres.

Denis : OK, et qu'est-ce que tu peux faire pour y arriver?

Catherine : Je peux participer à l'unité de mobilisation.

Denis : Voilà!

Catherine : Mais j'ai plein d'autres exemples que je pourrais te donner! Je voudrais aussi que...

OK, OK, je te connais, Catherine, des affaires que tu veux, y en a une tonne; et peut-être plus encore, des affaires que tu ne veux plus! Après, Catherine va se demander ce qu'elle peut faire pour arriver à ce qu'elle veut. Il est possible que la liste des choses qu'elle veut soit aussi longue que celle des choses qu'elle ne veut plus. Ou peut-être qu'elle aura éliminé des «je veux» parce qu'elle ne trouve pas de «je peux» pour y arriver. La même chose va peut-être vous arriver pendant le congrès!

Mais que vous soyez un peu perdus à travers tout ce que voulez et ce que vous pouvez, ce n'est pas grave, parce que les réflexions que nous allons avoir et les échanges que nous allons faire ensemble tout au long du congrès vont servir à nous mener vers notre dernier exercice : déterminer ce qu'on FAIT. Nous allons nous mettre en action. Et là, donnons-nous une chance. Si nous sortons d'ici avec un livre gros comme une encyclopédie de choses à faire, ce sera bien joli, mais pas vraiment réaliste. Donnons-nous une chance de réussite. Donnons-nous l'occasion d'être fiers de nous, de faire une différence, soit pour nous-mêmes, soit pour nos membres, pour notre région, ou pour la société. Peu importe. Mais engageons-nous à agir en réalisant chacun au moins une action dans nos trois prochaines années. Ce sera notre base de travail. Ce sera notre engagement.

## VOULOIR. POUVOIR. AGIR.

C'est ça, être un Estrien, une Estrienne CSN, et c'est la conversation à laquelle nous vous convions cette semaine.

C'est donc avec un grand honneur que je déclare ouvert le 28<sup>e</sup> congrès du Conseil central des syndicats nationaux de l'Estrie.

Chères militantes, chers militants : bons débats, bon congrès !

Vive la CSN ! Vive le Conseil central de l'Estrie !

### Présentation des membres du comité exécutif et des invitées

Le président, Denis Beaudin, présente les membres du comité exécutif : Julie Bolduc, vice-présidente, Catherine Ladouceur, secrétaire générale et Mélanie Larochelle, trésorière.

Denis Beaudin profite de l'occasion pour présenter les membres qui complètent l'équipe du Conseil central : Valérie Ouellet, conseillère syndicale SAMVR, Mario Maranda, conseiller syndical SAMVR, Alexandre Moisan, conseiller syndical SAMVR et Karine Normandin, employée de bureau SAMVR et CCSNE.

Il souligne aussi la présence des personnes invitées suivantes :

- François Énault, premier vice-président de la CSN
- Annette Herbeuval, présidente du Conseil central de la Montérégie - CSN
- Pierre Émond, premier vice-président du Conseil central de Québec–Chaudière–Appalaches - CSN
- Benoît Lacoursière, secrétaire général et trésorier de la Fédération nationale des enseignantes et enseignants du Québec - CSN
- Réjean Leclerc, président de la Fédération de la santé et des services sociaux - CSN
- Linda Tavolaro, secrétaire générale de la Fédération des employées et employés des services publics - CSN
- Jérémy Temes-Dubé, secrétaire général de la Fédération de l'industrie manufacturière - CSN

## Procès verbal du 28<sup>e</sup> congrès du CCSNE

---

### Intervention du premier vice-président de la CSN, François Énault

Le premier vice-président fait une allocution portant sur l'importance de la solidarité régionale pour faire vivre la CSN en ce contexte post-pandémie.

### Nomination du secrétaire d'appui au congrès

#### PROPOSITION 1

IL EST PROPOSÉ par Julie Dionne, APPUYÉE par Christian Beaudin, qu'Alain Paquet agisse comme secrétaire d'appui au congrès.

ADOPTÉE

### Explication de la procédure et du fonctionnement

Catherine Ladouceur, secrétaire générale, présente aux congressistes les informations d'ordre général sur la procédure et le fonctionnement du congrès.

Elle transmet également les renseignements relatifs aux différents comités à l'œuvre durant le congrès, de même que les personnes qui y sont affectées :

- Comité des lettres de créance : Louis Bernard et Danny Crête, tous deux membres du comité de surveillance du Conseil central
- Comité synthèse : Jonathan Fournier, Maxime Deveau et Pascal Côté
- Service d'ordre : Alexandre Moisan, Jean Boulanger et Isabelle Simard-Giguère
- Responsable des questions de privilège : Julie Bolduc
- Responsable des inscriptions et du secrétariat général du congrès : Karine Normandin

### PROPOSITION 2

IL EST PROPOSÉ par Mathieu Poulin-Lamarre, APPUYÉ par Lucie Harpin, d'adopter la procédure et le fonctionnement du congrès.

ADOPTÉE

### Rapport préliminaire du comité des lettres de créance

Le rapport est présenté par Louis Bernard.

### PROPOSITION 3

IL EST PROPOSÉ par Mélanie Boulet, APPUYÉE par Michel Tétreault, d'adopter le rapport préliminaire du comité des lettres de créance.

ADOPTÉE

### Lecture et adoption de l'ordre du jour du 28<sup>e</sup> congrès

Catherine Ladouceur, secrétaire générale, présente aux congressistes le projet d'ordre du jour :

Mardi 7 juin 2022

8 h 15 Inscriptions

8 h 30 Formation pour les nouvelles et les nouveaux délégués

9 h 30 Séance plénière

- Minute de silence
- Ouverture officielle du 28<sup>e</sup> congrès du CCSNE par le président, M. Denis Beaudin

# VOULOIR. POUVOIR. AGIR.

## Procès verbal du 28<sup>e</sup> congrès du CCSNE

---

- Présentation des membres du comité exécutif et des invité·es
  - Intervention du premier vice-président de la CSN, François Énault
  - Nomination du secrétaire d'appui au congrès
  - Explication de la procédure et du fonctionnement du congrès
  - Rapport préliminaire du comité des lettres de créance
  - Lecture et adoption de l'ordre du jour du 28<sup>e</sup> congrès du CCSNE
  - Adoption du procès-verbal du 27<sup>e</sup> congrès du CCSNE
  - Amendements aux statuts et règlements
  - Rapport du comité exécutif
- 12 h Pause-dîner
- 13 h 30 Retour en séance plénière
- Élections à la présidence et au secrétariat des élections
  - Perspectives et engagements 2022-2025
  - **VOULOIR : Définir ce que l'on veut**
    - Mise en contexte
    - Présentation «Un coup de rame à la fois», par Mylène Paquette
- 15 h 15 Pause-santé
- 15 h 30 Retour en séance plénière
- Réflexion collective «VOULOIR»
  - Rapport sur les finances
    - États financiers 2019-2022
    - Rapport du comité de surveillance
- 17 h 30 Ajournement
- Soirée «L'Estrie en chansons»

# VOULOIR. POUVOIR. AGIR.

## Procès verbal du 28<sup>e</sup> congrès du CCSNE

---

Mercredi 8 juin 2022

- 9 h Séance plénière
- **POUVOIR : Miser sur nos forces pour avancer**
    - Mise en contexte
    - Présentation «L'action syndicale et les enjeux sociaux», par Jean-Noël Grenier
  - Tables rondes «Pour répondre au discours antisyndical»
    - Présentation et consignes
- 10 h 30 Pause-santé
- 10 h 45 Retour en séance plénière
- Tables rondes «Pour répondre au discours antisyndical»
    - Échanges en tables rondes
  - Question privilège
- 12 h Fin des inscriptions  
Fin des mises en candidature aux postes du comité exécutif et du comité de surveillance du CCSNE
- 12 h 30 Pause-dîner
- 14 h Retour en séance plénière
- Premier rapport du comité des lettres de créance
  - Rapport de la présidence d'élections
  - Mises en candidature au comité exécutif
  - Mises en candidature au comité de surveillance
  - Ateliers : «Les lieux de l'action» et pause-santé
- 16 h 15 Retour en séance plénière
- Réflexion collective «POUVOIR»
  - Syndicats en conflit

## Procès verbal du 28<sup>e</sup> congrès du CCSNE

---

17 h 30 Ajournement

Soirée Cocktail Fondation et soirée «L'Estrée en humour et en questions»

Jeudi 9 juin 2022

9 h Séance plénière

- Deuxième et dernier rapport du comité des lettres de créance
- **AGIR : S'engager dans l'action**
  - Mise en contexte
  - Présentation «La CSN d'hier à aujourd'hui : agir!», par Jean Lortie
- Présentation vidéo «L'Estrée en luttés»
- Consignes pour le vote

10 h 30 Pause-santé

Élections au comité exécutif et au comité de surveillance du CCSNE (1<sup>er</sup> tour)

10 h 45 Retour en séance plénière

- Présentation «Des mots qui deviennent des maux», par Susie Richard et Patrick Palmer
- Présentation «Le parcours d'intégration», par Patrick Amuli
- Rapport de la présidence d'élections

12 h 30 Pause-dîner / dîner thématique de la condition féminine

Élections au comité exécutif du CCSNE (2<sup>e</sup> tour, si nécessaire)

14 h Retour en séance plénière

- Rapport de la présidence d'élections (si nécessaire)
- Rapport du comité synthèse et engagement collectif «AGIR»
- Politique d'allocation de grève du CCSNE
- Prévisions budgétaires 2022-2025
- Leucan
- Installation des membres du comité exécutif du CCSNE

- Signature des effets bancaires

16 h 50 Mot de clôture

17 h Clôture du congrès

Catherine Ladouceur indique qu'il faut ajouter le point «Question de privilège» à la fin de la journée du mardi 7 juin.

### PROPOSITION 4

IL EST PROPOSÉ par Martin Delage, APPUYÉ par Camille Leclerc, d'adopter l'ordre du jour du 28<sup>e</sup> congrès du Conseil central des syndicats nationaux de l'Estrie tel que présenté.

ADOPTÉE

### Adoption du procès-verbal du 27<sup>e</sup> congrès du CCSNE

Le président Denis Beaudin rappelle aux congressistes que le procès-verbal était accessible pour lecture sur le site web du CCSNE dès février 2022.

### PROPOSITION 5

IL EST PROPOSÉ par Sandra Jacques, APPUYÉE par Geneviève Carter, d'adopter le procès-verbal du 27<sup>e</sup> congrès du Conseil central des syndicats nationaux de l'Estrie.

ADOPTÉE

Stéphanie Vachon souligne que la modification suivante est à faire : remplacer «article 44» par «article 49» à la page 35, section «Installation des membres du comité exécutif du CCSNE». Catherine Ladouceur confirme que la modification sera effectuée.

## Procès verbal du 28<sup>e</sup> congrès du CCSNE

### Amendements aux statuts et règlements

Catherine Ladouceur, secrétaire générale, présente les amendements aux statuts et règlements du CCSNE.

#### PROPOSITION 6

IL EST PROPOSÉ par Christian Beaudin, APPUYÉ par Sylvie Plamondon-Lamontagne, d'ajouter, à l'article 16.02, les mots « jusqu'à un maximum de quinze personnes déléguées officielles » après les mots « à partir du 101<sup>e</sup> membre » et de remplacer les mots « tel que dans l'exemple suivant :

- 1 à 100 membres : deux délégué-es officiels
- 101 à 200 membres : trois délégué-es
- 201 à 300 : quatre délégué-es
- Etc. »

par les mots « tel que dans l'exemple suivant :

- 1 à 100 membres : deux délégué-es officiels
- 101 à 200 membres : trois délégué-es officiels
- 201 à 300 : quatre délégué-es officiels
- ...
- 1401 et plus : quinze délégué-es officiels. »

ADOPTÉE

#### PROPOSITION 7

IL EST PROPOSÉ par Annick Péloquin, APPUYÉE par Caroline Brosseau, d'ajouter, à l'article 17.04, les mots « au plus tard au deuxième jour du congrès à midi » après les mots « dûment autorisé à cette fin ».

ADOPTÉE

### PROPOSITION 8

IL EST PROPOSÉ par Marie-Eve Létourneau-Durocher, APPUYÉE par Isabelle Couture, de remplacer, à l'article 23.02, les mots « par 100 membres additionnels ou fraction de 100 membres additionnels » par les mots « par tranche de 100 membres à partir du 101<sup>e</sup> membre, jusqu'à un maximum de quinze personnes déléguées officielles ».

ADOPTÉE

### PROPOSITION 9

IL EST PROPOSÉ par Alexandre Millette, APPUYÉ par Jean-Luc-Filion, de modifier les statuts et règlements du Conseil central des syndicats nationaux de l'Estrie de telle sorte qu'y soit intégrée la cellule spéciale de la manière suivante :

Ajout d'un nouvel article 15.03 :

« Les quatre (4) membres de la cellule spéciale sont délégué-es d'office au congrès, en tant que délégués officiels, et ont le droit et le devoir d'assister au congrès avec tous les privilèges de délégués. »

Ajout, à l'article 25.03, des mots suivants :

« Sont inclus dans le calcul du nombre de délégué-es les quatre (4) membres du comité exécutif du Conseil central de même que les quatre (4) membres de la cellule spéciale. Cependant, leurs syndicats d'appartenance respectifs ne comptent pas dans le calcul du nombre de syndicats affiliés. »

Ajout d'un nouvel article 37 :

#### Cellule spéciale

37.01 Une cellule spéciale formée de quatre (4) délégué-es officiels est élue par les délégué-es présents lors de la première assemblée générale du Conseil central suivant le congrès. Cette cellule spéciale a pour principal mandat de participer à la vie syndicale régionale et de favoriser la participation des membres présents sur tout le territoire du Conseil central.

## Procès verbal du 28<sup>e</sup> congrès du CCSNE

- 37.02 La cellule spéciale est composée de quatre (4) personnes, élues sur une base territoriale :
- a) une pour le territoire de la ville de Sherbrooke;
  - b) une pour les MRC Haute-Yamaska et Brome-Missisquoi;
  - c) une pour les MRC du Granit, Haut-Saint-François et Coaticook;
  - d) une pour les MRC Memphrémagog, des Sources et Val-Saint-François.
- 37.03 Afin que les membres de la cellule spéciale puissent participer de façon équitable à la vie du CCSNE et de ses syndicats, chacun peut être appelé à être actif dans les autres territoires que celui pour lequel il a été élu.
- 37.04 Les droits et les devoirs des membres de la cellule spéciale sont les suivants :
- a) se sensibiliser à la réalité vécue sur son territoire et informer le comité exécutif du CCSNE des potentiels besoins;
  - b) être un lien privilégié pour le CCSNE envers les syndicats de son territoire;
  - c) soutenir les syndicats et les conseillers SAMVR lors d'actions de mobilisation;
  - d) représenter le CCSNE en l'absence d'un membre du comité exécutif du CCSNE à une activité;
  - e) participer aux instances du CCSNE à titre de délégué officiel représentant le CCSNE;
  - f) participer et appuyer le comité exécutif du CCSNE dans l'organisation des événements ou instances du CCSNE;
  - g) travailler au recrutement de membres bénévoles sur l'unité de mobilisation;
  - h) appuyer le comité exécutif lors des campagnes CSN;
  - i) faire partie du réseau AMS (si souhaité par le membre).
- 37.05 Les membres de la cellule spéciale qui ne sont pas délégués par leur syndicat respectif sont délégués d'office, comme délégués officiels, par le Conseil central au congrès ainsi qu'aux assemblées générales.

Ajout, à l'actuel article 37.01, après les mots « à l'exception », de l'alinéa a) :

« des membres de la cellule spéciale qui sont délégués officiels représentant le Conseil central (ils doivent avoir été délégués par leur syndicat d'appartenance, et non par le Conseil central, pour avoir le droit de se présenter au comité exécutif du Conseil central); » et transformation des mots « des membres du comité de surveillance qui, bien qu'ils pourraient être délégués fraternels, peuvent se représenter pour un nouveau mandat au comité de surveillance » en alinéa b).

Ajout d'un nouvel article 39 :

### Élection de la cellule spéciale

39.01 Toute personne membre d'un syndicat CSN en Estrie peut faire partie de la cellule spéciale, en autant qu'elle soit élue selon les modalités suivantes :

- a) L'élection a lieu à la première assemblée générale suivant le congrès.
- b) Tout membre qui se présente doit obtenir l'autorisation de son comité exécutif.
- c) Le lieu de travail de la personne qui souhaite se présenter détermine le territoire pour lequel elle peut être élue (quatre territoires au total pour l'ensemble de l'Estrie).
- d) Seuls les membres officiels des syndicats du territoire concerné qui sont présents à l'assemblée générale d'élections peuvent voter pour la personne qui représentera ledit territoire.
- e) Les membres officiels d'un syndicat couvrant plusieurs territoires peuvent voter uniquement sur le territoire de leur lieu de travail respectif.
- f) Un syndicat ne peut pas avoir plus d'un membre élu sur la cellule spéciale.
- g) Le comité exécutif du CCSNE n'a pas droit de vote pour l'élection des membres de la cellule spéciale.

39.02 L'élection des membres de la cellule spéciale à l'assemblée générale s'effectue selon les mêmes règles que celles utilisées au congrès pour l'élection du comité exécutif et du comité de surveillance (voir articles 38.01 à 38.05).

## Procès verbal du 28<sup>e</sup> congrès du CCSNE

39.03 Pour être élu sur la cellule spéciale, la candidate ou le candidat doit recueillir la majorité absolue des votes exprimés. Les bulletins nuls ne comptent pas dans le total d'après lequel la majorité absolue est établie. Si aucune candidate ou aucun candidat n'obtient la majorité absolue au premier tour de scrutin, la présidence d'élections élimine celle ou celui qui a obtenu le plus petit nombre de voix et procède à un deuxième tour de scrutin, et ainsi de suite jusqu'à ce qu'une candidate ou un candidat ait recueilli la majorité absolue.

Ajout d'un nouvel article 40.03 :

« Sitôt une vacance sur la cellule spéciale, le comité exécutif dispose d'un délai de deux assemblées générales pour procéder à l'élection d'une nouvelle personne, et ce, selon les modalités prévues à l'article 39. »

### PROPOSITION D'AMENDEMENT :

IL EST PROPOSÉ par Sébastien Roy, APPUYÉ par Camille Leclerc, de changer, à l'alinéa e) de l'article 39.01, « lieu de travail respectif » par « siège social du syndicat ».

REJETÉE

### PROPOSITION D'AMENDEMENT :

IL EST PROPOSÉ par Isabelle Couture, APPUYÉE par Christian Beaudin, de remplacer, à l'article 37.02, « quatre (4) personnes » par « cinq (5) personnes », de biffer « et Coaticook » à l'alinéa c), de biffer « Memphrémagog » à l'alinéa d) et d'ajouter un nouvel alinéa e) : « Coaticook et Memphrémagog ».

REJETÉE

### PROPOSITION D'AMENDEMENT :

IL EST PROPOSÉ par Sébastien Roy, APPUYÉ par Guillaume Allard, de remplacer, à l'article 37.02, « quatre (4) personnes » par « huit (8) personnes, soit une personne du secteur privé et une personne du secteur public par territoire ».

REJETÉE

### PROPOSITION D'AMENDEMENT :

IL EST PROPOSÉ par Mélanie Boulet, APPUYÉE par Marie-Éve Côté, d'ajouter, à l'article 37.01, après les mots « quatre (4) délégué-es officiels », les mots « et d'un (1) membre substitut à utiliser en cas de vacance en attendant une nouvelle élection ».

ADOPTÉE

### PROPOSITION DE SOUS-AMENDEMENT :

IL EST PROPOSÉ par Marie-Eve Létourneau-Durocher, APPUYÉE par Sébastien Roy, d'ajouter « pour chaque territoire » après « et d'un (1) membre substitut à utiliser en cas de vacance en attendant une nouvelle élection ».

ADOPTÉE

### PROPOSITION 9

IL EST PROPOSÉ par Alexandre Millette, APPUYÉ par Jean-Luc-Filion, de modifier les statuts et règlements du Conseil central des syndicats nationaux de l'Estrie de telle sorte qu'y soit intégrée la cellule spéciale de la manière suivante :

Ajout d'un nouvel article 15.03 :

« Les quatre (4) membres de la cellule spéciale sont délégué-es d'office au congrès, en tant que délégués officiels, et ont le droit et le devoir d'assister au congrès avec tous les privilèges de délégués. »

Ajout, à l'article 25.03, des mots suivants :

« Sont inclus dans le calcul du nombre de délégué-es les quatre (4) membres du comité exécutif du Conseil central de même que les quatre (4) membres de la cellule spéciale. Cependant, leurs syndicats d'appartenance respectifs ne comptent pas dans le calcul du nombre de syndicats affiliés. »

## Procès verbal du 28<sup>e</sup> congrès du CCSNE

Ajout d'un nouvel article 37 :

### Cellule spéciale

- 37.01 Une cellule spéciale formée de quatre (4) délégué-es officiels **et d'un (1) membre substitut à utiliser en cas de vacance en attendant une nouvelle élection pour chaque territoire** est élue par les délégué-es présents lors de la première assemblée générale du Conseil central suivant le congrès. Cette cellule spéciale a pour principal mandat de participer à la vie syndicale régionale et de favoriser la participation des membres présents sur tout le territoire du Conseil central.
- 37.02 La cellule spéciale est composée de quatre (4) personnes, élues sur une base territoriale :
- a) une pour le territoire de la ville de Sherbrooke;
  - b) une pour les MRC Haute-Yamaska et Brome-Missisquoi;
  - c) une pour les MRC du Granit, Haut-Saint-François et Coaticook;
  - d) une pour les MRC Memphrémagog, des Sources et Val-Saint-François.
- 37.03 Afin que les membres de la cellule spéciale puissent participer de façon équitable à la vie du CCSNE et de ses syndicats, chacun peut être appelé à être actif dans les autres territoires que celui pour lequel il a été élu.
- 37.04 Les droits et les devoirs des membres de la cellule spéciale sont les suivants :
- a) se sensibiliser à la réalité vécue sur son territoire et informer le comité exécutif du CCSNE des potentiels besoins;
  - b) être un lien privilégié pour le CCSNE envers les syndicats de son territoire;
  - c) soutenir les syndicats et les conseillers SAMVR lors d'actions de mobilisation;
  - d) représenter le CCSNE en l'absence d'un membre du comité exécutif du CCSNE à une activité;
  - e) participer aux instances du CCSNE à titre de délégué officiel représentant le CCSNE;
  - f) participer et appuyer le comité exécutif du CCSNE dans l'organisation des événements ou instances du CCSNE;

- g) travailler au recrutement de membres bénévoles sur l'unité de mobilisation;
- h) appuyer le comité exécutif lors des campagnes CSN;
- i) faire partie du réseau AMS (si souhaité par le membre).

37.05 Les membres de la cellule spéciale qui ne sont pas délégués par leur syndicat respectif sont délégués d'office, comme délégués officiels, par le Conseil central au congrès ainsi qu'aux assemblées générales.

Ajout, à l'actuel article 37.01, après les mots « à l'exception », de l'alinéa a) :

« des membres de la cellule spéciale qui sont délégués officiels représentant le Conseil central (ils doivent avoir été délégués par leur syndicat d'appartenance, et non par le Conseil central, pour avoir le droit de se présenter au comité exécutif du Conseil central); » et transformation des mots « des membres du comité de surveillance qui, bien qu'ils pourraient être délégués fraternels, peuvent se représenter pour un nouveau mandat au comité de surveillance » en alinéa b).

Ajout d'un nouvel article 39 :

### Élection de la cellule spéciale

- 39.01 Toute personne membre d'un syndicat CSN en Estrie peut faire partie de la cellule spéciale, en autant qu'elle soit élue selon les modalités suivantes :
- a) L'élection a lieu à la première assemblée générale suivant le congrès.
  - b) Tout membre qui se présente doit obtenir l'autorisation de son comité exécutif.
  - c) Le lieu de travail de la personne qui souhaite se présenter détermine le territoire pour lequel elle peut être élue (quatre territoires au total pour l'ensemble de l'Estrie).
  - d) Seuls les membres officiels des syndicats du territoire concerné qui sont présents à l'assemblée générale d'élections peuvent voter pour la personne qui représentera ledit territoire.
  - e) Les membres officiels d'un syndicat couvrant plusieurs territoires peuvent voter uniquement sur le territoire de leur lieu de travail respectif.
  - f) Un syndicat ne peut pas avoir plus d'un membre élu sur la cellule spéciale.

## Procès verbal du 28<sup>e</sup> congrès du CCSNE

g) Le comité exécutif du CCSNE n'a pas droit de vote pour l'élection des membres de la cellule spéciale.

39.02 L'élection des membres de la cellule spéciale à l'assemblée générale s'effectue selon les mêmes règles que celles utilisées au congrès pour l'élection du comité exécutif et du comité de surveillance (voir articles 38.01 à 38.05).

39.03 Pour être élu sur la cellule spéciale, la candidate ou le candidat doit recueillir la majorité absolue des votes exprimés. Les bulletins nuls ne comptent pas dans le total d'après lequel la majorité absolue est établie. Si aucune candidate ou aucun candidat n'obtient la majorité absolue au premier tour de scrutin, la présidence d'élections élimine celle ou celui qui a obtenu le plus petit nombre de voix et procède à un deuxième tour de scrutin, et ainsi de suite jusqu'à ce qu'une candidate ou un candidat ait recueilli la majorité absolue.

Ajout d'un nouvel article 40.03 :

« Sitôt une vacance sur la cellule spéciale, le comité exécutif dispose d'un délai de deux assemblées générales pour procéder à l'élection d'une nouvelle personne, et ce, selon les modalités prévues à l'article 39. »

ADOPTÉE

Catherine Ladouceur invite les congressistes à noter qu'à la suite de l'adoption des différentes modifications, les statuts et règlements du CCSNE seront entièrement révisés pour assurer la concordance.

**Ajournement à 12 h 06**

**Deuxième séance**  
**Mardi 7 juin 2022**  
**Après-midi**  
**Reprise à 13 h 35**

### Élection à la présidence et au secrétariat d'élections

#### PROPOSITION 10

IL EST PROPOSÉ par Julie Dionne, APPUYÉE par Christian Beaudin, que Stéphanie Vachon et Serge Adam agissent respectivement à titre de présidente et de secrétaire d'élections au 28<sup>e</sup> congrès du Conseil central des syndicats nationaux de l'Estrie.

ADOPTÉE

Stéphanie Vachon et Serge Adam prennent place pour présenter les procédures d'élections et la démarche pour poser sa candidature.

#### PROPOSITION 11

IL EST PROPOSÉ par Lucie Harpin, APPUYÉE par Martin Delage, que Lise Deschênes, Marie-Claire Tissier et Jennifer Côté agissent à titre de scrutatrices pour les élections au 28<sup>e</sup> congrès du Conseil central des syndicats nationaux de l'Estrie.

ADOPTÉE

### Perspectives et engagements 2022-2025

Catherine Ladouceur, secrétaire générale, fait la lecture des textes de la section Perspectives et engagements 2022-2025 : « Introduction » et « Notre démarche ».

## Procès verbal du 28<sup>e</sup> congrès du CCSNE

---

### **VOULOIR : définir ce que l'on veut**

Le président Denis Beaudin explique la manière dont sera abordée chacune des orientations.

- Mise en contexte :

Catherine Ladouceur, secrétaire générale, procède à la lecture du texte de la section Perspectives et engagements 2022-2025 : «VOULOIR. Définir ce que l'on veut».

Puis, le président Denis Beaudin invite Jean-François Wilford, conseiller syndical à la FSSS, à agir à titre d'animateur pour le reste du point.

- Présentation «Un coup de rame à la fois» par Mylène Paquette

Mylène Paquette, aventurière ayant effectué la traversée de l'océan Atlantique en solitaire, présente sa conférence sur l'importance du travail d'équipe et l'utilisation des forces de chacun. Une période de questions et commentaires suit la présentation.

### ***Pause-santé de 15 h 32 à 15 h 50***

### **Réflexion collective « VOULOIR »**

En compagnie de l'animateur Jean-François Wilford, les congressistes discutent des différents thèmes abordés par Mylène Paquette dans sa présentation et sur ce que ces thèmes évoquent à l'égard de ce qu'on «veut plus» dans la société et dans le monde syndical, et ce qu'on ne «veut plus».

À la suite de cette discussion, Denis Beaudin, président, conclut l'échange en rappelant le travail du comité synthèse dont le mandat est de proposer au plancher du congrès, à la dernière journée, un «énoncé de mission», un cadre de valeurs sur la base duquel le CCSNE s'engagera à travailler dans le prochain mandat.

### Rapport sur les finances

- États financiers 2019-2022  
Mélanie Larochelle, trésorière, soumet aux délégué·es les états financiers pour l'exercice se terminant le 31 janvier 2022.
- Rapport du comité de surveillance  
Louis Bernard et Danny Crête, membres du comité de surveillance des finances du CCSNE, font la présentation de leur rapport.

#### PROPOSITION 12

IL EST PROPOSÉ par Julie Dionne, APPUYÉE par Alexandre Giguère, d'adopter le rapport du comité de surveillance sur les états financiers pour l'exercice cumulatif se terminant le 31 janvier 2022.

ADOPTÉE

La présentation du rapport du comité exécutif est reportée à demain matin.

### Ajournement à 17 h 05



Denis Beaudin, président, fait la présentation des invité·es actuellement présent·es :

- David Bergeron-Cyr, deuxième vice-président de la CSN

## Procès verbal du 28<sup>e</sup> congrès du CCSNE

---

### Reprise de la présentation du rapport du comité exécutif

Les membres du comité exécutif présentent le rapport sous forme de discussion évoquant les principaux faits saillants du dernier mandat.

### POUVOIR : miser sur nos forces pour avancer

- Mise en contexte :  
Catherine Ladouceur, secrétaire générale, procède à la lecture du texte de la section Perspectives et engagements 2022-2025 : «POUVOIR. Miser sur nos forces pour avancer».
- Présentation «L'action syndicale et les enjeux sociaux» par Jean-Noël Grenier :  
Jean-Noël Grenier étant absent, la présentation est reportée.

### Question de privilège

La question de privilège est devancée étant donnée l'absence de M. Grenier.

Julie Bolduc, vice-présidente, invite Jean-Luc Filion, membre du Syndicat du personnel enseignant du Cégep de Sherbrooke, à présenter sa proposition.

#### PROPOSITION 13

IL EST PROPOSÉ par Mathieu Poulin-Lamarre, APPUYÉ par Camille Dubuc :

- Que le Conseil central des syndicats nationaux de l'Estrie soutienne les deux revendications portées par le collectif Travailleuses et travailleurs pour la justice climatique (TJC), soit:
  1. Bannir les énergies fossiles d'ici 2030, autant en termes de production, de transformation, d'exportation que d'importation.

2. Taxer massivement la richesse et réinvestir massivement dans les services publics et les programmes sociaux, afin d'assurer des conditions de vie décentes pour toutes et tous.
- Que le Conseil central des syndicats nationaux de l'Estrie lance un appel à la mobilisation dans le cadre du mouvement de grève climatique à l'automne 2022, et ce dans le respect de la diversité des tactiques et des capacités des syndicats locaux;
  - Que le Conseil central des syndicats nationaux de l'Estrie apporte un appui politique, financier et juridique aux syndicats locaux qui adopteront un mandat de grève pour la justice climatique à l'automne 2022.

ADOPTÉE

### ***Pause-santé de 10 h 07 à 10 h 25***

### **Tables rondes « Pour répondre au discours antisyndical »**

Catherine Ladouceur, secrétaire générale, explique les consignes relatives au fonctionnement des tables rondes. Elle invite ensuite Renaud Ledoux, Pierre Fortin et Maxime Larue-Bourdages, conseillers à la syndicalisation, à animer la discussion.

Denis Beaudin, président, conclut l'échange en rappelant l'importance d'être convaincu pour être convaincant.

### ***Ajournement à 12 h 23***

**Quatrième séance**  
**Mercredi 8 juin 2022**  
**Après-midi**  
**Reprise à 14 h**

### **Premier rapport du comité des lettres de créance**

Louis Bernard présente le premier rapport des lettres de créance.

#### **PROPOSITION 14**

IL EST PROPOSÉ par Christian Beaudin, APPUYÉ par Marie-Claire Tissier, d'adopter le premier rapport du comité des lettres de créance tel que présenté.

ADOPTÉE

### **Rapport de la présidence d'élections**

Stéphanie Vachon, présidente d'élections, accompagnée de Serge Adam, secrétaire d'élections, explique aux congressistes la procédure d'élections et fait rapport des mises en candidature.

### **Mises en candidature au comité exécutif**

La validité de chacune des mises en candidatures a été vérifiée par le comité des lettres de créance.

- Présidence : une seule candidature est retenue.

Yvon Imbeault propose Denis Beaudin, qui accepte et est élu par acclamation.

- Secrétaire général : une seule candidature est retenue.  
Catherine Ladouceur propose Steve McKay, qui accepte et est élu par acclamation.
- Trésorerie : une seule candidature est retenue.  
François Dubois propose Éric Doyon, qui accepte et est élu par acclamation.
- Vice-présidence : une seule candidature est retenue.  
Lisa Després propose Julie Bolduc, qui accepte et est élue par acclamation.

### **Mises en candidature au comité de surveillance**

Il y a deux postes disponibles et trois personnes ont posé leur candidature :

- Martin Delage propose Yanick Sauvageau (il accepte).
- Isabelle Couture propose Camille Leclerc (elle accepte).
- Marie-Claire Tissier propose Louis Bernard (il accepte).

### **Ateliers : « Les lieux de l'action » et pause-santé**

Denis Beaudin, président, invite à nouveau Jean-François Wilford à agir à titre d'animateur de la prochaine séquence de travail.

Jean-François Wilford présente la mise en contexte et la nature des différents ateliers, alors que Catherine Ladouceur, secrétaire générale, explique les consignes.

Les congressistes se déplacent ensuite dans les salles réservées aux ateliers.

***La pause-santé est incluse dans la durée des ateliers.***

***Retour en séance plénière***

## Procès verbal du 28<sup>e</sup> congrès du CCSNE

### Réflexion collective « POUVOIR »

De retour en séance plénière en compagnie de l'animateur Jean-François Wilford, les congressistes partagent les faits saillants des échanges et des idées retenues dans les différents ateliers.

À la suite de cette discussion, Denis Beaudin, président, conclut l'échange en remerciant Jean-François Wilford pour son excellente animation, de même que les conseillers, la conseillère et le militant Mario Maranda, Valérie Ouellet, Renaud Ledoux, Sébastien Charlebois, Steeve Lemieux et Steve McKay pour la conception et l'animation des ateliers.

### Syndicats en conflit

Julie Bolduc, vice-présidente, fait une présentation sommaire de la situation des deux syndicats en conflit reçus par les congressistes et accueille leurs représentants et représentantes.

- STT de la COOP Lanaudière (Nicole Lambert, présidente, Michel Lafontaine, vice-président et Martin Bourgeois, SAMVR)
- STT des produits Bridor (Cheikh Fall, président, Eve Isabelle Coalier, déléguée à la mobilisation et Karine Morisseau, SAMVR)

#### PROPOSITION 15

IL EST PROPOSÉ par les syndicats de la Fédération du commerce, APPUYÉ à l'unanimité, que le congrès du Conseil central des syndicats nationaux de l'Estrie donne son plein appui à la lutte que mènent le STT de la COOP Lanaudière-CSN et le STT des produits Bridor-CSN pour l'obtention de conditions de travail décentes et pour le respect et invite les syndicats affiliés en faire de même.

ADOPTÉE

Julie Bolduc annonce que la vente des objets de solidarité a permis d'amasser 1400 \$ qui seront remis aux syndicats en conflit, montant qui sera bonifié de 2000 \$ par le CCSNE et auquel s'ajoute la contribution de sept syndicats à hauteur de 3750 \$ supplémentaires.

**Ajournement à 17 h 30**



Denis Beaudin, président, fait la présentation des invité·es actuellement présent·es :

- Ginette Langlois, présidente de la Fédération des Professionnelles - CSN
- Marcel St-Onge, ancien trésorier du Conseil central des syndicats nationaux de l'Estrie

### **Deuxième et dernier rapport du comité des lettres de créance**

Louis Bernard présente le dernier rapport du comité des lettres de créance.

#### PROPOSITION 16

IL EST PROPOSÉ par Sylvie Lamontagne, APPUYÉE par Annick Péloquin, d'adopter le deuxième rapport et dernier du comité des lettres de créance tel que présenté.

ADOPTÉE

### **AGIR : s'engager dans l'action**

- Mise en contexte :  
Catherine Ladouceur, secrétaire générale, procède à la lecture du texte de la section Perspectives et engagements 2022-2025 : « AGIR. S'engager dans l'action ».

## Procès verbal du 28<sup>e</sup> congrès du CCSNE

---

- Présentation «La CSN d’hier à aujourd’hui : agir!» par Jean Lortie

Denis Beaudin accueille chaleureusement Jean Lortie, ancien secrétaire général de la CSN, qui fait une présentation portant sur les grands moments de l’histoire de la CSN, mettant ainsi l’accent sur le fait que la confédération s’est toujours inscrite dans l’action.

### **Présentation vidéo « L’Estrie en luttés »**

Le président Denis Beaudin introduit la vidéo produite par le CCSNE qui vise à montrer à quel point en Estrie aussi – pas seulement à l’échelle nationale – malgré la pandémie, nous nous sommes placés dans l’action. Nous avons AGI!

### **Consignes pour le vote**

Stéphanie Vachon, présidente d’élections, explique les consignes pour le vote des membres du comité de surveillance qui aura lieu durant la pause.

### ***Pause-santé de 10 h 56 à 11 h 31***

### **Présentation « Des mots qui deviennent des maux » par Susie Richard et Patrick Palmer**

Julie Bolduc, vice-présidente, présente Susie Richard et Patrick Palmer, tous deux intervenant·es en matière d’entraide au Centre St-Pierre de Montréal, qui sont présents pour animer une activité de réflexion sur l’impact des comportements d’incivilité dont nous sommes régulièrement témoins dans nos milieux de travail.

### Présentation « Le parcours d'intégration » par Patrick Amuli

Le point est reporté à l'après-midi.

### Rapport de la présidence d'élections

La présidente d'élections Stéphanie Vachon présente le résultat des élections :

- Camille Leclerc et Yannick Sauvageau sont élus au comité de surveillance du CCSNE.
- Louis Bernard est élu comme membre substitut.

#### PROPOSITION 17

IL EST PROPOSÉ par Frédéric Toupin, APPUYÉ par Mathieu Poulin-Lamarre, de procéder à la destruction des bulletins de vote.

ADOPTÉE

### Ajournement à 12 h 15

**Sixième séance**  
**Jeudi 9 juin 2022**  
**Après-midi**  
**Reprise à 13 h 50**

### Présentation « Le parcours d'intégration » par Patrick Amuli

Reprise du point prévu en avant-midi.

## Procès verbal du 28<sup>e</sup> congrès du CCSNE

---

Le président Denis Beaudin présente l'invité Patrick Alumi, agent de liaison entreprises et institutions ainsi que formateur de gestion de la diversité et communication interculturelle au Service d'aide aux Néo-Canadiens de Sherbrooke.

Patrick Amuli anime l'activité dont l'objectif est de rendre les congressistes plus sensibles à l'Autre, plus empathiques et surtout, plus accueillants comme membres d'organisation syndicale.

### Rapport du comité synthèse et engagement collectif « AGIR »

Le président Denis Beaudin invite les membres présents du comité synthèse à l'avant :

- Maxime Deveau, conseiller syndical à la FEESP-CSN
- Pascal Côté, conseiller syndical à la FIM-CSN

Il explique ensuite le fonctionnement : le comité synthèse présentera d'abord son rapport complet. Les trois propositions d'engagement seront ensuite mises au vote. Puis, de nouvelles propositions provenant du plancher du congrès seront entendues. Enfin, les délégué·es déposeront leurs engagements solennels.

#### PROPOSITION 18

IL EST PROPOSÉ par Alexandre Milette, APPUYÉ par Lucie Harpin, que le CCSNE s'engage à porter dans toutes ses actions et ses prises de position les valeurs syndicales régionales.

ADOPTÉE

### PROPOSITION 19

IL EST PROPOSÉ par Johanne Pivin, APPUYÉE par Marie-Claire Tissier, que le CCSNE s'engage à nourrir la vie syndicale régionale en offrant des espaces d'action nombreux et diversifiés.

ADOPTÉE

### PROPOSITION 20

IL EST PROPOSÉ par Yves Bernier, APPUYÉ par Jacinthe Leduc, que le CCSNE s'engage à soutenir les syndicats dans la mise en œuvre de leurs actions.

ADOPTÉE

## Politique d'allocation de grève du CCSNE

Le président Denis Beaudin explique l'historique et l'argumentaire relatifs à ce sujet.

### PROPOSITION 21

IL EST PROPOSÉ par Michel Tétreault, APPUYÉ par Frédérick Toupin, que l'actuelle politique d'allocation de grève du CCSNE soit éliminée au profit du déploiement d'autres pratiques de soutien aux syndicats en conflit, notamment la cellule spéciale.

ADOPTÉE

## Procès verbal du 28<sup>e</sup> congrès du CCSNE

---

### Leucan

Étant donné la présence d'invités, ce point est devancé dans l'ordre du jour prévu.

La vice-présidente Julie Bolduc, accompagnée de Nathalie Matte, directrice provinciale, dons majeurs et partenariats du Québec / directrice des dons planifiés Leucan, présente le point.

Julie annonce le bilan de la dernière campagne régionale du CCSNE. Elle remercie notamment les membres du comité Leucan :

- Isabelle Couture
- Jérémy Témès-Dubé
- Karine Normandin
- Sébastien Roy

Par la suite, plusieurs personnes procèdent à un « rasage » au profit de l'organisme.

#### PROPOSITION 22

IL EST PROPOSÉ par Isabelle Couture, APPUYÉE par Sébastien Roy, que le 28<sup>e</sup> congrès du Conseil central des syndicats nationaux de l'Estrie invite les syndicats affiliés à participer généreusement à la campagne de financement 2022-2023 du Camp vol d'été Leucan CSN, si possible en contribuant à hauteur d'un dollar par membre.

ADOPTÉE

### Prévisions budgétaires 2022-2025

La trésorière Mélanie Larochelle fait la présentation des prévisions budgétaires 2022-2025.

#### PROPOSITION 23

IL EST PROPOSÉ par Christian Beaudin, APPUYÉ par Sandra Jacques, d'adopter les prévisions budgétaires 2022-2025 telles que présentées.

ADOPTÉE

### Installation des membres du comité exécutif du CCSNE

Avant de recevoir à l'avant la présidente et le secrétaire d'élections pour l'installation des membres du comité exécutif, Denis Beaudin, président, prend quelques minutes pour adresser remerciements et salutations à des militantes et des militants s'étant impliqués au CCSNE :

- Catherine Ladouceur, secrétaire générale sortante
- Mélanie Larochelle, trésorière sortante
- Michel Tétreault, futur retraité de la CSN
- Mario Maranda, futur déplacé du CCSNE à la CSN

Stéphanie Vachon et Serge Adam, présidente et secrétaire d'élections, procèdent ensuite à l'installation des dirigeants et de la dirigeante élu·es au comité exécutif du Conseil central des syndicats nationaux de l'Estrie, selon la formule prévue à cet effet à l'article 49 des statuts et règlements.

## Procès verbal du 28<sup>e</sup> congrès du CCSNE

---

### Signature des effets bancaires

#### PROPOSITION 24

IL EST PROPOSÉ par Mélanie Larochelle, APPUYÉE par Lise Deschênes, de mandater Éric Doyon, trésorier, Denis Beaudin, président, et Julie Bolduc, vice-présidente, à signer les chèques et tous les autres documents officiels du Conseil central des syndicats nationaux de l'Estrie.

ADOPTÉE

### Mot de clôture

Le président, Denis Beaudin, adresse son message de clôture aux congressistes.

### Clôture du congrès

#### PROPOSITION 25

IL EST PROPOSÉ par Catherine Ladouceur de lever les travaux du 28<sup>e</sup> congrès du Conseil central des syndicats nationaux de l'Estrie à 16 h 10.

ADOPTÉE